DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL

DU 19 MARS 2025

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Appel à projet initié par la Région Hauts-de-France, au titre des projets d'envergure régionale dans le cadre de la révision du SRADDET

Rapporteur : Monsieur Pascal PESTRE, Vice-Président en charge du SCoT

Elaboré en 2020 par la Région Hauts-de-France, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) modifié a été approuvé le 21 novembre 2024.

Cette modification avait pour objectif de tenir compte dans le SRADDET des évolutions règlementaires et législatives intervenues depuis son approbation et plus particulièrement sur le volet « gestion économe de l'espace », des nouvelles dispositions de la loi Climat et Résilience promulguée en aout 2021, et relatifs à l'objectif ZAN et par conséquent de définir les objectifs de consommation foncière maximale à l'échelle de la Région.

Par ailleurs, la loi du 20 juillet 2023 a instauré les Projets d'Envergure Nationale et Européenne (PENE) et les Projets d'Envergure Régionale (PER), mutualisant respectivement à l'échelle nationale et régionale, les surfaces d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) consommées pour la réalisation de ces projets. Ainsi, les surfaces artificialisées des projets identifiés PENE ou PER ne sont pas déduites de l'enveloppe de consommation d'ENAF du territoire d'accueil dudit projet.

Dans le cadre de la procédure de modification du SRADDET, la Région des Hauts-de-France a proposé une répartition du taux de réduction de la consommation d'espace attendu pour chaque territoire de SCoT et une enveloppe pour les « projets d'envergure régionale » (PER).

Sur la période 2021-2031, le SRADDET Hauts-de-France ainsi modifié, alloue au territoire du SCoT du Pays du Calaisis un taux de réduction de 67% des consommations d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF) par rapport à la décennie précédente, et prévoit une enveloppe de 1 335 ha de consommation d'ENAF pour des « projets d'envergure régionale » (PER). Cette enveloppe prise sur le compte foncier régional est notamment réservée à la prise en compte de certains projets économiques d'intérêt régional d'une part, et aux opérations réalisées pour la gestion de certains risques naturels d'autre part.

Dans le cadre d'un appel à projet régional « PER », la Région a invité les SCoT à proposer les projets qui pourraient être retenus sur cette enveloppe régionale, avant le 28 février 2025 (délibération du comité syndical pouvant être fournie jusque fin mars 2025).

Lors de son Conseil Communautaire du 6 février 2025, l'agglomération a délibéré afin de candidater à l'appel à projet « PER » de la région Hauts-de-France, et a décidé de soumettre deux projets au Syndicat mixte du Pays du Calaisis afin de les porter auprès du Conseil Régional dans le cadre de cet appel à projet. Les projets concernés sont :

- 20 ha sur la zone du Virval, un pôle économique majeur du territoire de Grand Calais
- 9 ha sur la zone du Courgain Est, une nouvelle zone économique mixte.

Il est rappelé que l'inscription d'un projet au titre de projet économique d'intérêt régional est conditionnée par :

- la nature du projet : le projet économique doit contribuer à la ré-industrialisation et/ou à la décarbonation, et favoriser le développement de filières d'avenir sur le territoire ;
- le calendrier du projet : le démarrage des travaux dudit projet doit être compris entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2031.

L'agglomération Grand Calais Terres & Mers a ré affirmé le rôle économique majeur qu'elle joue au cœur de la Côte d'Opale et de la Région Hauts-de-France au titre de son positionnement stratégique. En effet, elle bénéficie d'une situation géographique d'envergure nationale, assurant notamment la connexion transmanche à la fois pour les flux économiques, commerciaux et touristiques. Ce positionnement stratégique a été réaffirmé par l'adoption en 2022 du Projet de Territoire, faisant de la diversification de l'économie territoriale un objectif de la stratégie de développement économique du Calaisis. Cette démarche de diversification s'inscrit dans une politique de ré-industrialisation du territoire, notamment en s'appuyant sur des filières d'avenir que sont l'économie circulaire, le numérique, et la santé.

Les annexes à la délibération détaillent les projets et l'analyse des critères d'éligibilité retenus pour cet appel à projet.

Considérant que les projets répondent à ces critères, ils apparaissent comme éligibles.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- **de reconnaître les projets de l'agglomération Grand Calais Terres et Mers présentés dans la délibération du conseil communautaire du 6 février 2025 d'intérêt régional ;**
- **de décider de candidater à l'appel à projet régional « PER », de présenter les deux projets de l'agglomération, et de solliciter que leurs superficies, soit 29 hectares soient déduites de l'enveloppe régionale ;**

Acte certifié exécutoire compte tenu de :
- son envoi en Sous-préfecture le : 21 mars 2025
- son envoi à l'affichage le : 21 mars 2025
- sa réception en Sous-Préfecture le : 26 mars 2025

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,
Bernard DELALIN

COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2025

Le dix-neuf mars de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Fabrice BALLART, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN **(Grand Calais Terres & Mers) ;**

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH **(Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;**

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR **(Communauté de Communes Pays d'Opale).**

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Claudia ROBERT, MM. Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Michel HAMY, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN **(Grand Calais Terres & Mers) ;**

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr MELCHIOR), Patrick WAY **(Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;**

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE **(Communauté de Communes Pays d'Opale).**

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND **(Grand Calais Terres & Mers).**

Secrétaire de séance : M. KIDAD